AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

NEW BODY LINE
SIEGE SOCIAL : AVENUE ALI BALHAOUANE -5199 MAHDIA- TUNISIE

La Société New Body Line publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 Juin 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et Spécial du commissaire aux comptes, Mr Rachid NACHI.

BILAN
Exercice clos au 31/12/2024
(Exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES			
Immobilisations Incorporelles	AC1	301 789	245 831
Amortissements	AC2	-245 831	-225 828
Immobilisations Corporelles	AC3	5 002 362	4 914 330
Amortissements	AC4	-4 507 823	-4 335 172
Immobilisations Financières	AC5	1 594 788	1 652 904
Provisions	AC6	-0	-0
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		**2 145 285**	**2 252 065**
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		0	0
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		**2 145 285**	**2 252 065**
ACTIFS COURANTS			
Stocks	AC7	2 060 353	2 030 592
Provision	AC8	-16 742	-16 742
Clients et comptes rattachés	AC9	2 351 975	2 053 601
Provisions	AC10	-0	-0
Autres actifs courants	AC11	193 191	244 631
Provisions	AC12	-15 949	-15 949
Placements et autres actifs financiers	AC13	6 205 589	6 128 397
Provisions	AC14	-5 600 000	-0
Liquidités et équivalent de liquidités	AC15	276 713	608 608
Provisions	AC16	-43 756	-0
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		**5 411 375**	**11 033 138**
TOTAL DES ACTIFS		**7 556 659**	**13 285 203**

BILAN
Exercice clos au 31/12/2024
(Exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	CP01	4 250 400	4 250 400
Autres capitaux propres	CP02	17 186	27 331
Réserves	CP03	2 170 162	2 170 162
Prime d'émission	CP04	2 656	2 656
Autres compléments d'apport	CP05	98 257	98 257
Résultats reportés	CP06	4 434 819	4 358 457
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		**10 973 480**	**10 907 263**
Résultat de l'exercice	CP07	-4 509 341	1 351 483
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		**6 484 139**	**12 258 746**
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts		0	0
Provision		0	0
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS			
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	P01	254 092	232 195
Autres passifs courants	P02	838 427	794 262
Concours bancaires et Autres passifs financiers		0	0
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		**1 092 519**	**1 026 457**
TOTAL DES PASSIFS		**1 092 519**	**1 026 457**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**7 556 659**	**13 285 203**

ETAT DE RÉSULTAT
Exercice clos au 31/12/2024
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation			
Revenus	R01	5 920 236	6 580 219
Autres produits d'exploitation	R02	10 145	18 035
Total produits d'exploitation		**5 930 381**	**6 598 254**
Charges d'exploitation			
Variations stocks produits finis & encours		-178 257	321 131
Achats d'approvisionnements consommés	R03	2 331 730	2 589 862
Charges de personnel	R04	2 121 272	1 954 232
Dotations aux amortissements et aux provisions	R05	5 859 911	253 139
Autres charges d'exploitation	R06	674 829	627 105
Total charges d'exploitation		**10 809 485**	**5 745 469**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**-4 879 104**	**852 785**
Charges financières nettes	R07	-29 642	55 035
Autres pertes ordinaires		-14	-8
Produit de placement	R08	687 126	664 585
Autres gains ordinaires		22 034	16 694
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		**-4 199 601**	**1 589 091**
Impôt sur les bénéfices	R09	-309 740	-237 608
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		**-4 509 341**	**1 351 483**
Eléments extraordinaires		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**-4 509 341**	**1 351 483**
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		0	0
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		**-4 509 341**	**1 351 483**

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos au 31/12/2024
(Exprimé en dinars tunisiens)

		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT NET		**- 4 509 341**	**1 351 483**
Ajustements		**5 652 242**	**137 719**
Amortissements & provisions		5 859 911	253 139
Variation des stocks		-29 760	366 813
Variation des clients et autres créances		-246 935	-326 763
Placements et autres actifs financier		-77 192	261 531
Variation des fournisseurs et autres dettes		66 062	-324 710
Quotte part subvention d'investissement		-10 145	-18 035
Dividendes non réglés	EFT 01	-113	-112
Gain sur cession d"immobilisation		0	-11 287
Ajustement au titre de variation du compte courant actionnaire		90 414	-62 857
Créances sur cession d'immobilisations		0	0
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		**1 142 901**	**1 489 202**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Corp. et Inc.	AC02	-167 490	-33 190
Encaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Corp. et Inc.		0	15 000
Décaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-58 116	-608 189
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements		**-109 374**	**-626 379**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	EFT 01	-1 275 008	-1 275 008
Encaissement lié au compte courant actionnaire		0	104 215
Décaissement lié au compte courant actionnaire	EFT 02	-90 414	-41 358
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		**-1 365 422**	**-1 212 151**
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité		**0**	**0**
VARIATION DE TRESORERIE		**-331 894**	**-349 328**
TRESORERIE DEBUT EXERCICE		**608 608**	**957 936**
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		**276 713**	**608 608**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTES AU 31/12/2024

I. Présentation de la société et le référentiel comptable :

La société « New Body Line SA » est une société anonyme faisant appel public à l'épargne au capital de 4 250 400 DT. Elle a été créée en novembre 2000. Elle a pour objet la conception, le développement, le tricotage, la confection et la commercialisation de tout genre de vêtements. Les états financiers de la société « New Body Line SA » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 décembre 1996 portant approbation des normes comptables.

II. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers de la Société « New Body Line SA » sont élaborés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Unité monétaire :

Les états financiers de la société « New Body Line SA » ont été arrêtés en Dinars Tunisiens.

Les immobilisations et amortissements :

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent au niveau des actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leurs durées d'utilité estimées selon le mode linéaire. Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars, sont amortis intégralement. Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Famille d'immobilisation	**Taux**
Logiciels	33%
Matériel industriel principal et auxiliaire	10%
Outillages industriels	20%
Installations générales, agencements et aménagements	10%
Matériels informatiques acquis avant novembre 2003	15%
Matériels informatiques acquis après novembre 2003	33%
Mobiliers et matériels de bureaux	10%
Autres mobiliers	10%

La valorisation des stocks :

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du cout moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui est déterminé sur la base de coût standard. En effet, le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative du coût global réel des stocks de l'exercice.

- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût standard. Ce cout est déterminé en appliquant un pourcentage, traduisant le degré d'avancement dans le cycle de production.

Evaluation des placements à l'inventaire :

A la date de clôture, Les titres cotés très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat.

Réalisation des revenus et rattachement des charges :

Les revenus sont comptabilisés au moment de leur réalisation. Les charges qui ont concouru à la réalisation de ces revenus sont rattachées à l'exercice de constatation des revenus correspondants.

Comptabilisations des opérations en monnaies étrangères :

La société ne dispose pas d'éléments monétaires à long terme détenus en monnaies étrangères. De ce fait aucun flux n'est inscrit en écart de conversion au bilan. Pour les autres éléments monétaires libellés en monnaies étrangères :

- Les créances clients ainsi que les comptes de trésoreries sont convertis au taux de clôture à la fin de l'exercice.

- les passifs libellés en monnaies étrangères n'ayant de couverture de change sont convertis au taux de clôture à la fin de l'exercice.

Comptabilité d'engagements :

Les effets des transactions et autres évènements sont pris en compte en comptabilité dès qu'ils se produisent et non pas au moment des encaissements ou des paiements.

L'impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun

V. Notes d'informations relatives aux principaux éléments des états financiers :

ACTIFS

AC01 & AC02 & AC03 & AC04 : Immobilisations Incorporelles & corporelles :

Le solde net des immobilisations incorporelles et corporelles totalise au 31 décembre 2024 un montant de 550 497 dinars. Ces comptes se détaillent comme suit :

Libellé	Valeurs Brutes au 31/12/2023	Acquisition	Cession	Valeurs Brutes au 31/12/2024	Amorti. Antérieurs	Cession	Dotations de l'exercice	Amorti. Cumulées	VCN au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles									
* Logiciel	100 236	0	0	100 236	80 233	0	20 003	100 236	0
* Site Web	5 000	0	0	5 000	5 000	0	0	5 000	0
* Concessions de marques, brevets et licences	140 595	0	0	140 595	140 595	0	0	140 595	0
Immobilisations en cours	0	55 958	0	55 958	0	0	0	0	55 958
Sous-totaux 1	**245 831**	**55 958**	**0**	**301 789**	**225 828**	**0**	**20 003**	**245 831**	55 958
Immobilisations corporelles									
* AAI construction	425 949	0	0	425 949	338 364	0	26 389	364 753	55 577
* Matériel industriel principal	3 451 784	0	0	3 451 784	3 000 571	0	148 496	3 149 067	302 718
* Matériel industriel auxiliaire	453 142	57 284	-23 500	486 926	413 420	-23 500	17 602	407 522	79 401
* Matériel laboratoire	40 958	0	0	40 958	39 017	0	1 515	40 532	426
* Outillages industriels	3 539	0	0	3 539	3 539	0	0	3 539	0
* Matériel de transport	32 547	0	0	32 547	32 547	0	0	32 547	0
* AAI Divers	393 160	0	0	393 160	396 852	0	992	397 844	938
* MMB	113 251	0	0	113 251	110 862	0	1 157	112 019	1 232
* Immobilisation en cours	0	54 248	0	54 248		0	0	0	54 247
Sous-totaux 2	**4 914 330**	**111 532**	**-23 500**	**5 002 362**	**4 335 172**	**-23 500**	**196 151**	**4 507 823**	**494 539**
Totaux	**5 160 161**	**167 490**	**-23 500**	**5 304 151**	**4 561 000**	**-23 500**	**216 154**	**4 753 654**	**550 497**

AC05 & AC06 : Immobilisation financières :

Le solde des comptes immobilisations financières s'élève à 1 594 788 dinars au 31 décembre 2024 contre 1 652 904 dinars au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Titres immobilisés	821 230	821 230
Prêts aux associés	772 109	847 675
Ecart de conversion	1 449	-16 001
Total	**1 594 788**	**1 652 904**

AC07 & AC08 : Stocks :

Le solde net des comptes stocks s'élève à 2 043 611 dinars au 31 décembre 2024 contre 2 013 851 dinars au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Matières premières atelier tricotage	512 876	652 975
Matières premières atelier finissage	229 283	240 365
Matières premières atelier teinture	75 384	52 789
Produits intermédiaires	593 896	368 562
Produits Finis	82 570	113 746
Produits Finis pour marche local	74 417	90 319
Matières pièces de rechange	475 185	495 094
Stock en transit CESAR	16 742	16 742
Total	**2 060 353**	**2 030 592**
Moins : Provisions	-16 742	-16 742
Solde net	**2 043 611**	**2 013 850**

AC09 & AC10 : Clients et comptes rattachés :

Le solde net des comptes clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2024 à 2 351 975 dinars contre 2 053 601 dinars au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Clients locaux	458 227	333 850
Clients étrangers	1 893 748	1 719 751
Total	**2 351 975**	**2 053 601**
Moins : Provisions	-0	-0
Solde net	**2 351 975**	**2 053 601**

AC11 & AC12 : Autres actifs courants :

Le solde net des autres actifs courants s'élève à 177 242 dinars au 31 décembre 2024 contre 228 682 dinars au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Frs- Avance & Acompte	22 784	15 949
Arrondissement Sur Rémunération	24	20
Etat, IS à reporter	7 947	177 223
Compte courant actionnaire "WAT Sarl"	131 772	41 358
Intérêts compte courant actionnaire "WAT Sarl"	4 762	0
Charges constatées d'avance	549	521
Produits à recevoir	13 353	9 560
Créances sur cessions immobilisation	12 000	0
Total	**193 191**	**244 631**
Moins : Provisions	-15 949	-15 949
Total	**177 242**	**228 682**

AC13 & AC14 : Placements et actifs financiers :

Le solde net des placements et actifs financiers s'élève à 605 589 dinars au 31 décembre 2024 contre un solde de 6 128 397 dinars au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Billet de trésorerie	5 600 000	5 400 000
Titres SICAV	215 543	228 397
Autres placements courants	331 930	500 000
Echéance à moins d'un an sur prêts	58 116	0
Total	**6 205 589**	**6 128 397**
Moins : Provisions	-5 600 000	-0
Total	**605 589**	**6 128 397**

AC15 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève à 232 958 dinars au 31 décembre 2024 contre 608 608 dinars au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
TSI	43 756	374
AMEN BANK Dinars	74 188	51 422
AMEN BANK Euros	151 224	555 790
AMEN BANK - STEG	351	214
AMEN BANK- FISCAL	216	356
CAISSE	6 978	452
Total	**276 713**	**608 608**
Moins : Provisions	-43 756	-0
Total	**232 958**	**608 608**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

CP01 & CP02 & CP03 & CP04 & CP05 & CP06 & CP07: Capitaux propres :

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres avant résultat de l'exercice présentent un solde de 6 464 140 dinars. Ils se détaillent comme suit :

	Capital social	Réserves légales	Réserves facultatives	Subvention d'invest.	Prime d'émission	Résultats reportés	Autres compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Situation au 31/12/2023	**4 250 400**	**425 040**	**1 745 122**	**27 331**	**2 656**	**4 358 457**	**98 257**	**1 351 483**	**12 258 746**
Imputation résultat reportés	0	0	0	0	0	76 362	0	-76 362	0
Part des Subv. D'investi. Inscrites en Rt	0	0	0	-10 145	0	0	0	0	-10 145
Distribut° Dividende	0	0	0	0	0	0	0	-1 275 121	-1 275 121
Résultat de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	- 4 509 341	- 4 509 341
Situation au 31/12/2024	**4 250 400**	**425 040**	**1 745 122**	**17 186**	**2 656**	**4 434 819**	**98 257**	**4 509 341**	**6 464 140**

Résultat par action :

Nombre d'action	Action rachetés	Nombre d'action en circulation	Déficit au 31/12/2024	Déficit par action 31/12/2024
4 250 400	0	4 250 400	- 4 509 341	-1,061

P01 : Fournisseurs et comptes rattachées :

Le solde des comptes fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2024 à 254 092 dinars contre 232 195 dinars au 31 décembre 2023, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs locaux	39 660	62 823
Fournisseurs étrangers	141 322	147 257
Fournisseurs non encore parvenues	73 110	22 115
Total	**254 092**	**232 195**

P02 : Autres passifs courants

Le solde des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2024 à 838 427 dinars contre 794 262 dinars au 31 décembre 2023, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Personnel Rémunérations dues	209 942	193 639
PDG Rémunérations dues	24 709	24 709
Personnel -opposition salaires	90	90
Dettes provisionnées / congés payés	52 702	48 956
R/S à payer	33 914	29 071
Impôt à liquider	46 461	0
TVA à payer	7 219	14 806
Autres taxes sur CA (TCL)	606	1 406
Autres taxes sur CA (Timbre + FODEC)	1 062	1 158
CNSS	135 708	129 217
Dividendes à distribuer	1 092	979
Charges à payer	69 702	56 438
Intérêts perçus d'avance	255 210	245 761
Clients avances & acomptes	0	500
Impôts RCM payés d'avance	0	47 522
Autre compte débiteurs ou créditeur	10	10
Total	**838 427**	**794 262**

ETAT DE RESULTAT

R01 : Revenus :

Les revenus se sont élevés au 31 décembre 2024 à 5 920 236 dinars contre 6 580 219 dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	**31/12/2024**	**31/12/2023**
Lingerie femme	3 250 239	2 866 647
Lingerie Intelligente	2 669 997	3 723 572
SOLDE	**5 920 236**	**6 580 219**

R02 : Les autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se sont élevés au 31 décembre 2024 à 10 145 dinars contre 18 035 dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	**31/12/2024**	**31/12/2023**
Qaute part Subv. Inscrite C. Résultat	10 145	18 035
SOLDE	**10 145**	**18 035**

R03 : Achats d'approvisionnement consommés :

Les achats d'approvisionnement consommés se sont élevés au 31 décembre 2024 à 2 331 730 dinars contre 2 589 862 dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	**31/12/2024**	**31/12/2023**
Achat stocké MP tricotage	1 091 712	1 455 658
Achat stocké MP confection	225 762	268 790
Achat stocké Accessoires emballages	363 662	414 337
Achat stocké MP teinture	135 286	121 814
Autres approvisionnements	85 009	51 798
Variations de stocks de marchandises	148 497	45 682
Carburant	22 897	15 196
Achats non stockées	258 905	216 587
SOLDE	**2 331 730**	**2 589 862**

R04 : Charges du personnel :

Les charges du personnel se sont élevées au 31 décembre 2024 à 2 121 272 dinars contre 1 954 232 dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	**31/12/2024**	**31/12/2023**
Salaires et compléments de salaire	1 666 479	1 552 782
Congés payés	106 290	103 878
Charges patronales	291 054	270 908
Autres charges de Personnel	57 449	26 664

SOLDE	**2 121 272**	**1 954 232**

R05 : Dotation aux amortissements et aux provisions :

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées au 31 décembre 2024 à 5 859 911 dinars contre 253 139 dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements des imb Corp & Incorp	216 155	253 139
Dotations aux provisions pour dépréciation des placement financiers	5 600 000	0
Dotations aux provisions pour dépréciation des liquidités	43 756	0
SOLDE	**5 859 911**	**253 139**

R06 : Les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2024 à 674 829 dinars contre 627 105 dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Services extérieurs	153 086	140 025
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	175 451	165 590
Jeton de présence	17 500	21 250
Transport sur vente	23 617	29 552
Missions et réception	34 184	22 821
Assistance Commerciale	188 676	161 451
Frais postaux et télécommunication	21 658	22 869
Commissions et frais bancaires	4 850	6 651
Impôt et taxes	55 807	56 896
SOLDE	**674 829**	**627 105**

R07 : Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se sont élevées au 31 décembre 2024 à 29 642 dinars contre -55 035 dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Pertes de changes	51 664	21 212
Gain de changes	-8 911	-63 260
Escompte obtenus	-13 111	-19 246
Escompte Accordé	0	6 261
SOLDE	**29 642**	**-55 035**

R08 : Les produits de placement :

Les produits de placements se sont élevés au 31 décembre 2024 à 687 125 DT contre 664 585 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des billets de trésorerie	620 133	612 921

Revenus des capitaux mobiliers	37 597	31 505
Intérêts prêts WAT	4 762	0
Intérêts prêts LYTESS SAS	24 634	20 159
SOLDE	**687 126**	**664 585**

R09 : Impôt sur les sociétés :

L'impôt sur les sociétés est déterminé comme suit :

Résultat comptable avant impôt		-4 509 340,660
Les réintégrations :		**6 063 765,372**
Impôts sur les sociétés	309 739,940	
Contribution conjoncturelle	46 460,991	
Provisions pour dépréciations des placements	5 600 000,000	
Provisions pour dépréciation de liquidité et équivalent de liquidité	43 756.311	
Perte de change latente 2024	29 334,691	
Gain de change non réalisé 2023	34 233,439	
Timbre de voyage	240,000	
Les déductions		**5 725,012**
Gain de change latent 2024	504,167	
Perte de change latente 2023	799,482	
Dividendes sur titres SICAV	1 949,476	
Plus-value non réalisé SICAV	2 471,887	
.Bénéfice fiscal		**1 548 699,698**
Impôts sur le bénéfice		**309 739,940**

Etat de flux de trésorerie

EFT 01 : Décaissements au titre de paiement des dividendes :

Les décaissements au titre de paiement des dividendes sont déterminés comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation en DT
Dividende à distribuer selon PV DE L'AGO du 27 Juin 2024	-1 275 120		-1 275 120
Dividendes à distribuer	1 092	979	113
SOLDE	**1 274 028**	**979**	**1 275 008**

EFT 02 : Décaissement au titre d'alimentation du compte courant actionnaires :

Les décaissements au titre d'alimentation des Comptes Courants Actionnaires sont déterminés comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation en DT
Charge d'intérêt CCA WAT	4 762	0	4 762
Comptes Courants Actionnaires « WAT Tunisie »	131 772	41 358	-90 414
A.C.C intérêt	4 762	0	-4 762
Total	**136 534**	**41 358**	**-90 762**

Note sur les parties liées

- La société « New Body Line SA » a acquis auprès de la société « WAT Tunisie » un générateur à vapeur pour un montant de 17 000 €, soit 57 285 Dinars.
- La société « New Body Line SA » a signé une convention de compte courant actionnaire avec la société « WAT Tunisie Sarl » en vertu de laquelle elle accorde un prêt à hauteur de deux cent mille dinars (200 000 Dinars) qui prendra la forme soit d'un versement dans le compte bancaire de la société soit par le règlement de débiteurs au lieu et à la place de la société « WAT Tunisie Sarl ». Chaque avance portera intérêts aux taux de 8% l'an hors taxes et net de toute retenue à la source, à compter du jour de sa libération. Cette convention s'est traduite en 2024 par les chiffres suivants :

Nature de l'opération	Montant en dinars
Versement compte bancaire	84 624
Prise en charge de dépenses	5 790
Intérêts	4 762

- En 2023, la société New Body Line SA a pris en charge le règlement d'un fournisseur de la société « WAT Tunisie Sarl » pour un montant de 41 358 Dinars. Cette créance demeure non encore recouvrée par la société « New Body Line SA ».
- Des alimentations en, compte courant actionnaire d'un montant de 250 000 Euro ont effectuées selon le calendrier suivant :
    - 100 000 Euro en 2022 ; et
    - 150 000 Euro en 2023.

A ce titre :

En 2022, la société « New Body Line SA » a procédé à l'octroi d'un prêt de 327 700 Dinars soit l'équivalent de 100 000 Euro à la société « LYTESS SAS » et ce, aux conditions suivantes :

- Durée : 10 ans ;
- Période de grâce : 2 ans ; et
- Taux d'intérêts : 3%

En 2023, la société « New Body Line SA » a procédé à l'octroi d'un nouveau prêt de 503 974 Dinars soit l'équivalent de 150 000 Euro à la société « LYTESS SAS » et ce, aux mêmes conditions que le premier prêt obtenu en 2022. Ainsi, le solde du compte prêt LYTESS SAS est débiteur de 830 225 Dinars à la clôture de l'exercice 2024. Finalement, durant l'exercice 2024, les produits financiers constatées à ce titre s'élèvent à 24 633 Dinars.

- En 2024, La société « New Body line SA » a procédé à la facturation d'un chiffre d'affaires d'un montant 430 075 Dinars à la société « WAT Tunisie Sarl » société ayant des dirigeants en commun avec la société « New Body line SA ». A ce titre l'encours client s'élèvent à 806 537 Dinars à la clôture de l'exercice 2024.
- La société « New Body Line SA » a conclu un contrat de location d'un local utilisé en tant qu'usine avec M. Nessim REJEB, Directeur Général Adjoint de la société. En 2017, ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit un loyer mensuel brut de 5 000 Dinars avec une augmentation de 5% chaque deux ans. Dans ce cadre, la charge de l'exercice se rapportant à cette convention s'élève à 69 458 Dinars.

Note sur les Evénements postérieurs à la clôture

Les états financiers de la société « New Body Line SA » arrêtés au 31 décembre 2024 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

La société « New Body line SA » a procédé à des placements financiers auprès de la société d'intermédiation en bourse Tuniso-Saoudienne d'Investissement (TSI). Cette société a fait

l'objet d'une enquête approfondie en cours menée par les services du CMF depuis le 09 janvier 2025. Les investigations engagées dans ce cadre ont fait apparaitre les constats suivants :

- Une inadéquation des fonds propres de la TSI par rapport aux ratios réglementaires requis, et
- Des soupçons de défaillances au niveau de l'organisation interne et de la gouvernance.

Dans ce cadre, à la date de ce rapport les placements de la société « New Body Line SA » s'élèvent à 6 150 631 DT dont 5 643 756 se trouvent provisionnés à la date di 31 décembre 2024.

Soldes Intermédiaires de Gestion
Exercice clos au 31/12/2024

	31/12/2024	31/12/2023		31/12/2024	31/12/2023		31/12/2024	31/12/2023
Produits			**Charges**					
Revenus et autres produits d'exploitation	5 920 236	6 580 219	Variation du stock de produit fini et encours de production	178 257	-321 131	Production	6 098 493	6 259 088
Production	6 098 493	6 259 088	Achats consommés	-2 331 730	-2 589 862	Marge sur cout matières	3 766 763	3 669 226
Marges sur cout matière	3 766 763	3 669 226	Autres charges d'exploitation	-619 022	-570 208	Valeur ajoutée brut	3 147 741	3 099 017
Valeur ajoutée brut	3 147 741	3 099 017	Impôts	-55 807	-56 896	Excédent brut d'exploitation	970 662	1 087 889
			Charges personnel	-2 121 272	-1 954 232			
			Total	**-2 177 079**	**-2 011 128**			
Excédent brut d'exploitation	970 662	1 087 889	Charges financière	-29 642	55 035	Résultat des activités ordinaires	- 4509 341	1 351 483
Autres produits ordinaires	22 034	16 694	Dotations aux amortissements et aux provisions	-4 859 911	-253 139			
Produits placements	687 125	664 585	Autres pertes ordinaires	-14	-8			
QP Subv Inv	10 145	18 035	Impôts sur le résultat	-309 740	-237 608			
Total	**1 689 966**	**1 787 203**	**Total**	**-6 199 307**	**-435 720**			
Résultat des activités ordinaires	-4 509 341	1 351 483	Effets négatifs des modifications comptables	0	0	Résultat net après modification comptable	- 4509 341	1 351 483
Effets positifs des modifications comptables	0	0						
Total	**-4 509 341**	**1 351 483**		**0**	**0**	**Total**	**- 4 509 341**	**1 351 483**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires,

I- Rapport d'audit sur les états financiers individuels

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre, Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers individuels ci-joints de la société **New Body Line S.A**, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 6 464 139 Dinars, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à - 4 509 341 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Valorisation des stocks de produits finis et produits semis finis

➢ *Risques identifiés :*

Les stocks de produits finis et des produits semi finis s'élèvent respectivement à 156 987 Dinars et 593 896 Dinars au 31/12/2024. En l'absence d'une comptabilité analytique permettant la détermination des coûts réels de production des produits finis et produits semi-finis, nous avons considéré que la valorisation de ces stocks constitue un point clés d'audit.

➢ *Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés :*

Les stocks de produits finis et des produits semi sont valorisés sur la base du coût standard. En effet la direction de la société se réfère au paragraphe 43 de la norme comptable N° 4 relative aux Stocks qui précise que les coûts de production peuvent être déterminés sur la base du coût standard dans la mesure où le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative du coût global réel des stocks pendant la période considérée. Dans ce sens, La société procède à la détermination du cout standard en Euro avant de le convertir en Dinars en utilisant le cours de change de la date de clôture.

Sur cette base, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier par un examen analytique substantif que la variation du coût de production entre l'exercice 2024 et l'exercice précédent est cohérente avec le contexte de déroulement de l'activité durant cet exercice.
- Vérifier que les éléments variables retenus pour le calcul des coûts standard ne s'écartent pas de façon significative de la réalité.
- Vérifier le stade de production des produits semi-finis, à partir des fiches de suivi des ordres de fabrication édité par la solution GPAO.
- Vérifier le stade de production des produits semi-finis, lors des opérations de prise d'inventaire physique du stock, afin de s'assurer du degré d'avancement de ces stocks.
- Vérifier que les coûts de production sont inférieurs aux prix de vente.
- Vérifier la date de production des stocks et s'assurer que le cours de change à cette date est très proche du celui de la date de clôture et par conséquent l'emploi de ce taux ne peut être à l'origine des anomalies significatives.

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés

Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société à la règlementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous avons conclu qu'une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société est établie avec la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation en date du premier décembre 2012 et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 mai 2025
Le Commissaire Aux Comptes
UNIVERS AUDIT Sarl
Rachid NACHI

Le Commissaire aux comptes
Univers Audit
Rachid NACHI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 (nouveau) et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

A-1- La société « New Body Line SA » a acquis de la société « WAT Tunisie » un générateur à vapeur pour un montant de 17 000 €, soit 57 285 Dinars.

A-2- La société « New Body Line SA » a signé une convention de compte courant actionnaire avec la société « WAT Tunisie Sarl » en vertu de laquelle elle accorde un prêt à hauteur de deux cent mille dinars (200 000 Dinars) qui prendra la forme soit d'un versement dans le compte bancaire de la société soit par le règlement de débiteurs au lieu et à la place de la société « WAT Tunisie Sarl ». Chaque avance portera intérêts aux taux de 8% l'an hors taxes et net de toute retenue à la source, à compter du jour de sa libération.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 11 juillet 2024, et elle s'est traduite en 2024 par les chiffres suivants :

Nature de l'opération	Montant en dinars
Versement compte bancaire	84 624
Prise en charge de dépenses	5 790
Intérêts	4 762

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'effet s'est poursuivi au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

B-1- Le Conseil d'Administration N° 77 du 24 février 2023 a autorisé la prise en charge par la société New Body Line SA du règlement d'un fournisseur de la société « WAT Tunisie Sarl » pour un montant de 41 358 Dinars. Cette créance demeure non encore recouvrée par la société « New Body Line SA ».

B-2- Le Conseil d'Administration N° 75 du 14 novembre 2022 a autorisé la participation de la société « New Body Line SA » au capital de la société « WAT SARL ». La valeur comptable de ladite participation s'élève à 10 Dinars à la clôture de l'exercice 2024.

B-3- Le Conseil d'Administration N° 73 du 11 aout 2022 a autorisé la participation de la société « New Body Line SA » au capital de la société de droit Français « LYTESS SAS ». La valeur comptable de ladite participation s'élève à 821 220 Dinars à la clôture de l'exercice 2024

B-4- Le Conseil d'Administration N° 73 du 11 aout 2022 a autorisé l'alimentation d'un compte courant actionnaire ouvert chez la société « LYTESS SAS » d'un montant de 250 000 Euro à libérer selon le calendrier suivant :

- 100 000 Euro en 2022 ; et
- 150 000 Euro en 2023 :

A ce titre :

En 2022, la société « New Body Line SA » a procédé à l'octroi d'un prêt de 332 090 Dinars soit l'équivalent de 100 000 Euro à la société « LYTESS SAS » et ce, aux conditions suivantes :

- Durée : 10 ans ;
- Période de grâce : 2 ans ; et
- Taux d'intérêts : 3%

En 2023, la société « New Body Line SA » a procédé à l'octroi d'un nouveau prêt de 498 135 Dinars soit l'équivalent de 150 000 Euro à la société « LYTESS SAS » et ce, aux mêmes conditions que le premier prêt obtenu en 2022. Ainsi, le solde du compte prêt LYTESS SAS est débiteur de 830 225 Dinars à la clôture de l'exercice 2024.

Finalement, durant l'exercice 2024, les produits financiers constatées à ce titre s'élèvent à 24 633 Dinars.

B-3- En 2024, La société « New Body line SA » a procédé à la facturation d'un chiffre d'affaires d'un montant 430 075 Dinars à la société « WAT Tunisie Sarl » société ayant des dirigeants en commun avec la société « New Body line SA ». A ce titre l'encours client s'élèvent à 806 537 Dinars à la clôture de l'exercice 2024.

B- 4 - La société « New Body Line SA » a conclu un contrat de location d'un local utilisé en tant qu'usine avec M. Nessim REJEB, Directeur Général Adjoint de la société. En 2017, ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit un loyer mensuel brut de 5 000 Dinars avec une augmentation de 5% chaque deux ans. Dans ce cadre, la charge de l'exercice se rapportant à cette convention s'élève à 69 458 Dinars.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Le Conseil d'Administration réunis le 30/03/2013 a autorisé l'ensemble des avantages suivants en faveur du Directeur Général :

- Un salaire mensuel net de 5 000 DT payable sur 14 mensualités ;
- La prise en charge de la contribution de la CNSS ;
- Une voiture de fonction pour une valeur maximale de 120 000 DT ;
- Un quota maximal de carburant de 500 L par mois ;
- Une prise en charge par la société de 250 DT de téléphone mobile par mois ; et
- Un congé annuel payé à raison de 2 jours par mois.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration réuni le 24/12/2012 a décidé de nommer un Directeur Général Adjoint à compter du 01/02/2013 et ce en vue d'assister le Directeur Général dans tous ses efforts de conduite, de gestion et de développement de la société. Ainsi, ce Conseil d'Administration a autorisé l'ensemble des avantages suivants en faveur du Directeur Général Adjoint :

- Un salaire net mensuel de 1000 DT et la prise en charge de la contribution de la CNSS

A ce titre, le Conseil d'Administration réuni le 19/03/2020 a décidé de porter le salaire net du Directeur Général Adjoint à 2 000 Dinars avec un effet rétroactif à compter de janvier 2019.

C-2- Les obligations et engagements vis-à-vis du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit (en DT) :

	Charges de l'exercice		Passif	
	DG	**DGA**	**DG**	**DGA**
Avantages à court terme	100 981	38 259	24 709	5 047
Prise en charge de la CNSS	2 503	6 608 (Régime Normal)	647	3 217 (Régime Normal)
Total	**103 484**	**44 484**	**25 355**	**8 264**

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nos investigations ne nous ont pas permis de déceler d'autres conventions entrant dans le cadre des dits articles

Tunis, le 29 mai 2025
Le Commissaire Aux Comptes
UNIVERS AUDIT Sarl
Rachid NACHI

Le Commissaire aux comptes
Univers Audit
Rachid NACHI

UNIVERS AUDIT
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
Imm. Prima A
Rés. Lac 2001 Les Berges du Lac
Tél: 71.964.692 - Fax: 71.961.741